



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Eau potable : en Guyane, sa qualité demeure excellente



L'ARS publie le bilan de la qualité de l'eau potable pour les années 2019, 2020 et 2021. Il s'appuie sur les 600 prélèvements en moyenne effectués tous les ans. En Guyane, l'eau du robinet présente une bonne, voire une très bonne qualité bactériologique pour 99 % des habitants connectés au réseau. L'eau potable est également d'excellente qualité en matière de pesticides et de métaux lourds. En revanche, les concentrations en aluminium dépassent désormais régulièrement les références de qualité pour une partie sans cesse plus importante de la population. Si ces niveaux n'entraînent pas de risque sanitaire pour ceux qui la consomme, la qualité s'en trouve diminuée.

Environ 600 prélèvements par an



C'est un beau document de 20 pages qui fait le point sur l'eau que l'on boit au robinet. L'Agence régionale de santé vient de publier le bilan de qualité de l'eau potable en Guyane pour les années 2019, 2020 et 2021. Bactéries, aluminium, pesticides, métaux lourds : tout est passé au crible des techniciens de la cellule « eau et santé » de l'ARS. Chaque année, ils effectuent environ 600 prélèvements sur 129 captages (109 captages souterrains et 20 captages de surface), avec 55 stations de potabilisation, 98 unités de distribution dont 36 pompes à motricité humaine. Le bilan confirme que la qualité de l'eau potable est en moyenne très bonne sur le territoire. Dans le détail, l'eau consommée par la population est exempte de pesticides,

métaux lourds et nitrates, mais subit une lente dégradation concernant les concentrations en aluminium et en bactéries, depuis quatre ans.

Bactéries : des difficultés avec les pompes à motricité humaine



Les eaux d'alimentation ne doivent contenir aucun micro-organisme pathogène et être exemptes de toute bactérie témoin d'une contamination fécale (*Escherichia coli*, entérocoques). Entre 2019 et 2021, 93 % de la population a une eau de très bonne qualité et une contamination chronique faible. Une dégradation est constatée sur les pompes à motricité humaine (PMH), un dispositif autorisé en Guyane par l'Etat pour les sites ne pouvant être alimentés par le réseau. Elles ne bénéficient pas d'un dispositif permanent de chloration, mais d'intervention par des agents deux fois par an. Elles sont donc plus exposées à une contamination. C'est également le cas à Ouanary et Kaw, qui gèrent leur propre réseau, ainsi qu'à Saül qui a fait face à des

difficultés de stockage et de dosage du chlore pendant la crise sanitaire. En 2017 et 2018, plus de 60 % de ces 36 pompes présentaient une eau de très bonne qualité bactériologique. Entre 2019 et 2021, ce pourcentage a été divisé par deux (31 %) ; 27 % subissent des contaminations ponctuelles ; 28 % des contaminations épisodiques et 14 % des contaminations chroniques. L'ARS a envoyé régulièrement des courriers aux mairies gérant ce type de dispositif. Les échanges vont se poursuivre « pour mieux communiquer autour de la maintenance biannuelle », précise Adrien Ortelli, chef de service santé-environnement à l'ARS. Après quinze ans d'utilisation des PMH en Guyane, un diagnostic et un bilan de cette solution est également envisagé.

Aluminium : les dépassements chroniques multipliés par cinq entre 2019 et 2021

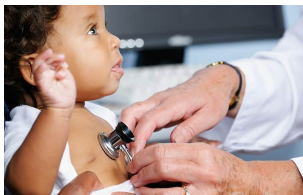
Si l'aluminium soluble trouvé dans l'eau peut avoir une origine naturelle, il provient généralement des sels d'aluminium utilisés pour le traitement des eaux superficielles. Ils nécessitent des conditions de PH très précises qui, si elles ne sont pas respectées, donnent naissance à des fuites d'aluminium. Entre 2019 et 2021, 48 % de la population desservie était alimentée par une eau présentant des concentrations supérieures à la limite réglementaire et 48 autres pourcents subissaient des dépassements ponctuels. Ces concentrations, qui touchent surtout les grandes villes, n'engendrent pas de risque sanitaire pour la population mais la qualité de l'eau s'en trouve diminuée. « Il y a à la fois des problèmes d'équipement et de gestion, constate Adrien Ortelli. Nous allons nous concerter dès le début de l'année avec les gestionnaires et collectivités compétentes pour poser les jalons permettant une baisse rapide de la concentration d'aluminium dans l'eau potable. En effet, si les quantités relevées ne permettent pas à elles-seules de dépasser les seuils journaliers préconisés par l'OMS, elles constituent une source supplémentaire d'aluminium pour une population qui est parfois exposée à ce métal par le biais de son alimentation ».

Pesticides, nitrates et métaux lourds : l'eau potable épargnée

La présence de mercure, de plomb, de nitrates ou de pesticides dans l'eau potable est régulièrement contrôlée. Les vérifications ont lieu à l'entrée des stations, avant le traitement. « Il n'y a pas de problématique liée à ces éléments dans l'eau potable », souligne Adrien Ortelli. S'agissant du mercure, utilisé dans l'orpaillage illégal, cela peut s'expliquer : les sites sont souvent distants des points de captage et le mercure, lourd, a tendance à se déposer au fond plutôt que flotter jusqu'à la station. S'agissant des pesticides, plus de 250 paramètres sont recherchés pour l'ensemble des captages et stations de traitement desservant plus de 500 habitants. En Guyane, nous ne trouvons quasiment pas de pesticides dans l'eau. Les analyses effectuées entre 2019 et 2021 respectent les limites de qualité.

EN BREF

◆ L'épidémie de bronchiolite est terminée



Débuté mi-octobre, l'épidémie de bronchiolite a pris fin, annonce Santé publique France dans un point épidémiologique diffusé hier soir. « Depuis fin décembre, les indicateurs de suivi de la bronchiolite se maintiennent à des niveaux comparables à ceux observés en période interépidémique », note l'agence de santé publique. Depuis la troisième semaine de décembre, le nombre de passages aux urgences de nourrissons de moins de 2 ans fluctue entre 1 et 5 par semaine. Dans les centres délocalisés de prévention et de soins, le nombre des consultations varie entre 4 et 5 chaque semaine. Au cours de la première semaine de janvier, le VRS a été détecté deux fois chez des nourrissons par le laboratoire de l'hôpital de Cayenne, et aucune fois la semaine suivante.

◆ Première Journée régionale de l'éducation thérapeutique du patient



Le 10 février, Guyane Promo Santé (GPS), à travers sa Plateforme d'éducation thérapeutique du patient (ETP), organise sa première Journée régionale de l'ETP. Elle se déroulera au Grand Hôtel Montabo, de 8h30 à 16h30. Cette journée est destinée aux professionnels de l'ETP et aux professionnels déjà sensibilisés ou impliqués dans l'éducation des patients ». Elle s'articulera autour de la présentation, par les participants, de leur projet d'ETP en trois minutes, puis d'ateliers, avant une restitution en fin de journée.

Inscriptions jusqu'au 27 janvier sur [le site internet de GPS](#).

◆ Le Comede reprend ses consultations en santé mentale



Le Comité pour la santé des exilés (Comede) signale la reprise de ses consultations en santé mentale, suite au recrutement de Christel Voisin, psychologue sur le dispositif cayennais. Par ailleurs, depuis mardi, le comité propose des permanences médicales et de santé mentale dédiées aux professionnels du secteur médico-social de tout le territoire. Elles se déroulent le mardi de 13h30 à 16h30, en appelant le 0694 20 53 01. Il est notamment possible de poser aux membres du Comede des questions médicales et psychologiques relatives au titre de séjour pour soin ou à la coordination du parcours de soin.

Enfin, l'association annonce l'organisation de son stage « Soins, droit et accompagnement des demandeurs d'asile ». Il se déroulera du 22 au 24 mars.

Contact : [0594 24 35 59](tel:0594243559).

Le nez dans le PRS



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

■ **Psychiatrie (1/3)**

Les objectifs du PRS 1 restent d'actualité et sont renforcés dans l'actualisation du PRS 2, à savoir :

- **Renforcer la prévention et le dépistage précoce** : Le renforcement de la prévention et du dépistage précoce est indispensable compte tenu des spécificités du territoire. En effet, la prévalence des suicides et des troubles en lien avec les consommations de substances est importante chez la population, notamment chez la population jeune. En ce sens, le développement de la prévention et du dépistage précoce dès le plus jeune âge permettra d'éduquer la population sur ces thématiques et de limiter les besoins de prise en charge ou les passages à l'acte. Le renforcement du dépistage précoce des pathologies psychiatriques va quant à lui permettre l'amélioration de la prise en charge des troubles chez l'ensemble des populations.

Il est ainsi attendu le renforcement des objectifs suivants :

- **Renforcer la prévention** : L'objectif est de rendre la population acteur de ses choix en lui apportant l'éducation nécessaire et de lui donner des outils pour se protéger des risques psychiatriques.
- **Améliorer le repérage précoce des troubles psychiatriques** : Le renforcement du repérage précoce sur le territoire est nécessaire pour adapter rapidement la prise en charge du patient et l'orienter vers les structures les plus adaptées à son besoin. Le développement du repérage précoce sur l'ensemble du territoire peut être favorisé grâce au déploiement d'une équipe mobile de repérage.

- **Favoriser la promotion du bien-être** : Il est nécessaire de continuer à promouvoir le bien-être mental sur l'entièreté du territoire, y compris pour les populations isolées.

Les actions à soutenir pour la réalisation de ces objectifs sont donc les suivantes :

- Favoriser l'éducation thérapeutique
- Reconnaître le rôle des aidants et identifier leurs besoins spécifiques
- Déployer une équipe mobile de repérage précoce pour être plus pertinent sur l'autisme et faire de la détection précoce
- Mettre en place une équipe précarité repérage périnatalité
- Mettre en place des dispositifs de repérage précoce du risque suicidaire et de la souffrance psychique en particulier chez les populations fragilisées du Régiment du service militaire adapté (RSMA).

Renforcer la qualité des soins apportés en psychiatrie : La notion de qualité est constante dans les soins apportés en psychiatrie et doit permettre de faire évoluer les pratiques dans l'intérêt des usagers et de la santé mentale de façon globale. La qualité des soins passera notamment par la mise en place d'une offre de proximité sur le territoire afin de favoriser le recours aux prises en charge psychiatriques.

Les actions à soutenir pour la réalisation de cet objectif sont les suivantes :

- Intégrer la prise en charge somatique des personnes souffrant de troubles psychiques et organiser l'accès aux soins spécialisés (gradation des soins, liens avec le médecin généraliste, etc.)
 - Améliorer la reconnaissance du handicap psychique en partenariat avec la MDPH et sa prise en charge
 - Développer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en intégrant les autres dimensions d'organisations territoriales (communauté de territoire, conseils territoriaux de santé, contrats locaux de santé mentale (CLSM), etc.).
 - Renforcer les articulations entre les secteurs hospitalier, médico-social et social
 - Développer des programmes d'accompagnement destinés aux familles et aux aidants de personnes porteuses de troubles du spectre autistique ou de handicaps rares
 - Favoriser les regroupements de structures extrahospitalières (HTP, centres médico-psychologiques, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) permettant de garantir les présences médicales et paramédicales
 - Déployer des dispositifs d'intervention vers les lieux de vie en veillant à distinguer les prises en charge, dans une logique de parcours patients, de mutualisation et d'échanges de pratiques professionnelles.
 - Mettre en place un maillage territorial harmonisé
 - Intégrer davantage les partenaires sociaux et médico-sociaux en cas d'hospitalisations et dans la gestion des situations de crise qui sont des étapes du parcours de soin / de vie des personnes en souffrance psychique ;
- **Développer la réhabilitation psychosociale en lien avec les acteurs des différents secteurs (libéral, social, médico-social, etc.)** : En fin de parcours, de nombreux individus atteints de troubles mentaux basculent dans la précarité et l'exclusion faute d'arriver à retrouver une place dans la société. L'accompagnement en fin de parcours est essentiel notamment pour éviter les risques de rechute. Il est ainsi nécessaire d'anticiper et préparer les sorties des patients accueillis en hospitalisation à temps plein et de fluidifier les parcours vers d'autres dispositifs d'accompagnement extrahospitalier.
- **Réduire le nombre de patients hospitalisés à temps plein depuis plus d'un an** : Certains patients en situation de chronicité et d'inéquation restent en hospitalisation pendant des périodes supérieures à 1 an abolissant ainsi l'offre d'entrée. De ce fait, la réflexion n'est pas portée sur le fait d'augmenter le capacitaire de lits mais sur l'importance de le réorganiser.

Plusieurs solutions peuvent permettre le désengorgement du service :

- Favoriser le déploiement sur le territoire de l'habitat inclusif
- Mettre en place un projet UHR
- Bénéficier d'une unité de gérontopsychiatrie pour placer les personnes âgées

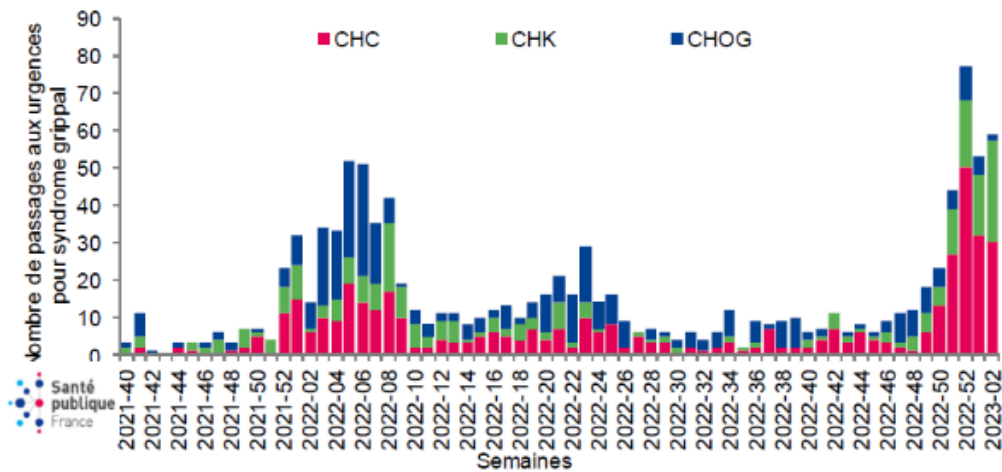
- Renforcer les liens avec les acteurs des autres secteurs (médico-sociaux, sociaux, etc.) afin de développer des solutions de sorties pour les patients actuellement accueillis (analyse des situations, appui sanitaire aux établissements et services médico-sociaux, redéploiement, etc.).

Dans la rubrique Le Nez dans le PRS de mardi : Psychiatrie (2/3)

En un coup d'oeil

L'épidémie de grippe se poursuit, en Guyane, informe Santé publique France, dans un point épidémiologique diffusé hier soir. « Le nombre de passages aux urgences pour syndrome grippal se situe à un niveau élevé. En parallèle, le nombre de consultations en CDPS est en forte augmentation. Les virus de la grippe, majoritairement de type A, ont été détectés à maintes reprises par les laboratoires hospitaliers. »

Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour syndrome grippal, par établissement, tous âges, Guyane, octobre 2021 à janvier 2023 (Source : Sursaud® - Exploitation : SpFrance Guyane)



Infos

Utile pour vos patients

► Vaccination contre la grippe : possible jusqu'au 28 février



Cette année, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté de manière extrêmement précoce, avec un impact exceptionnellement élevé sur le système hospitalier. D'après les analyses de Santé publique France, si on note un ralentissement de la circulation des virus grippaux depuis les vacances scolaires, un rebond de l'épidémie voire une deuxième vague pourraient être observés en ce début d'année.

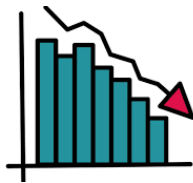
La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 18 octobre 2022. Les efforts soutenus de tous ont permis de dépasser les résultats de l'année dernière, avec, après 13 semaines de campagne, plus de 9 millions de personnes ciblées par les recommandations vaccinées contre la grippe (données de remboursements de la Cnam et la MSA). Il existe encore toutefois une importante marge de progression pour limiter l'impact d'une nouvelle vague de grippe sur une offre de soins déjà extrêmement sollicitée. A cet effet, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février.

Utile pour votre exercice

► Covid-19 : la vaccination ouverte à certains enfants de 6 mois à 4 ans

Un arrêté publié hier au Journal officiel autorise certains enfants âgés de 6 mois à 4 ans à recevoir le vaccin anti-Covid Pfizer. Il s'agit des enfants à risque de forme grave de Covid-19 et de décès ou vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou ne répondant pas à la vaccination. L'arrêté autorise les infirmiers et les sages-femmes à réaliser cette vaccination, hors certaines exceptions, mais pas à la prescrire. En raison de la baisse de la demande vaccinale, l'arrêté met fin à l'autorisation données aux médecins, infirmiers, étudiants en santé et professionnels de santé retraités de réaliser des vaccinations dans les pharmacies d'officine après 20 heures, les dimanches et jours fériés afin d'injecter des vaccins.

Situation épidémiologique



Covid-19 : la circulation reste faible

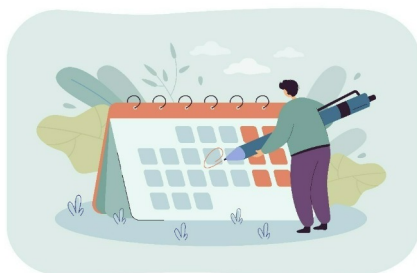
Au cours de la deuxième semaine de janvier, « les indicateurs virologiques étaient en diminution et à un niveau bas traduisant une faible circulation du Covid-19 en Guyane, souligne Santé publique France, dans un point épidémiologique publié hier. Les taux d'incidence et de positivité diminuaient respectivement de 44% et de 2 points de pourcentage dans un contexte de baisse de l'activité de dépistage. Les indicateurs étaient stables dans le secteur des Savanes et de l'Oyapock et en baisse dans les autres secteurs. En milieu hospitalier, la situation était relativement stable. Les passages aux urgences pour suspicion de Covid-19 étaient similaires à ceux de la semaine dernière. Deux hospitalisations de moins tous services confondus étaient recensées par rapport à la semaine précédente. Deux admissions en réanimation étaient enregistrées. A noter qu'un décès hospitalier était à déplorer en Guyane la semaine dernière. »

CHIFFRES



- ◆ **90 012** cas cumulés (+ 30 en 1 semaine) le 19 janvier 2023
- ◆ **15** patients (+1) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **5** patients (+3) en réanimation
- ◆ **418** décès (+1) en milieu hospitalier

Agenda



Demain

► « **Fo Zot Savé** » : Morgane Bonenfant, naturopathe, répondra aux questions de Fabien Sublet sur le lien entre groupes sanguins et alimentation, à 9 heures sur Guyane la 1^{ère}.

Lundi

► Retrouvez **Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur

Facebook et sur la chaîne **Youtube** de l'émission.

Jeudi

► **EPU du Corevih et du réseau Kikiwi**, autour de la prophylaxie pré-exposition (Prep), animé par le Dr Aude Lucarelli (Corevih) et le Dr Karl Kpossou (Croix-Rouge française) à 18 heures en salle Thierry-Basset du Centre Hospitalier de Cayenne.

Vendredi 27 janvier

► **Les Vendredis du Corevih**, de 13h30 à 15 heures, à distance : pratiques sexuelles à risque. Via Teams : ID 364 290 675 678, code H2PqfJ

Mercredi 1er février

► Webinaire de recherche paramédicale du Girci Soho, sur l'annuaire numérique e-c@res, de 11 heures à 12 heures (heures de Guyane). Inscriptions :

- personnes dépendant d'un établissement membre du Girci Soho) :
<https://register.gotowebinar.com/register/855922951444294998?source=IntraSoho>
- personnes ne dépendant pas d'un établissement membre du Girci Soho :
<https://register.gotowebinar.com/register/855922951444294998?source=ExtraSoho>

Vendredi 3 février

► **Journée d'information tout public sur l'après-cancer**, de 8h30 à 14h30, à la mairie de Rémire-Montjoly. Inscription gratuite à onco973@orange.fr ou au 0594 27 16 04.

Lundi 6 février

► **Rencontre autour de la feuille de route du numérique en santé**, avec la Délégation ministérielle au numérique en santé, à 13h30 à la mairie de Rémire-Montjoly. Inscription : <https://forms.office.com/e/vs4LTEYUV6>.

Jeudi 9 février

► **Séminaire sur la participation**, organisé par Guyane promo santé (GPS) et l'ARS, de 8 heures à 16h30, au Grand Hôtel Montabo, à Cayenne. Inscriptions jusqu'au 27 janvier : contact@gps.fr.

Vendredi 10 février

► **Journée régionale de l'éducation thérapeutique du patient**, organisée par Guyane promo santé (GPS), au Grand Hôtel Montabo, de 8h30 à 16h30. Inscriptions jusqu'au 27 janvier sur le site internet de GPS. <https://gps.gf/1ere-journee-regionale-de-letp-penser-letp-dans-une-perspective-de-promotion-de-la-sante/>

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour





Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)